



Réunion du jeudi 7 avril 2022

LIEU : Maison Citoyenne SAINT-EXUPERY

18h30-20h30

Compte-rendu de réunion

PARTICIPANT·E·S

ACHALHI Najim

COHEN Anne-Lise
Correspondante de quartier

KHOULI Karine

ROUX Pierre-Guillaume
Ass. DENAK BAT
ZENTELLIN Daniel

BAHDENNA Abdelhamid
CATTIE Alicia
FRITZ Romain
LARROQUE Anaïs

MAUREL Laurent

ROBERT Laurent
SICRE Marie

BRAUN Christophe

ESPONDA Antoine

LECHEVALLIER Françoise
Club Loisirs Léo Lagrange

ROYER Adrien

BERTHO Justine
DUBIARD Dominique
LAFOND Aurélien
LEBAT Stéphanie

MONTANER Laurent

ROUQUIÉ Pierre
THIÉFAINE Bernard

CASTEL-ROUX Valérie
Ass. DENAK BAT

ESTEVE Guy

MARTAL Élodie

TERRINHA Bruno

CALIARI Thu Ha
FAGGIAN Marine
LAMARQUE Céline
MASSOU Nancy
PATERNI Jules
Espace Âge d'Or
SBARGOUD Marie-Ève
ZAMORE Guilhem

EXCUSÉ·E·S

Ordre du jour

- Actualités du Comité
- Organisation interne du Comité de quartier
- Validation des propositions émises en réunions thématiques

I. Actualités du Comité

Présentation de la Maison Citoyenne SAINT-EXUPÉRY

Deux Maisons Citoyennes sont présentes sur le territoire du Comité de quartier CENTRE. Pour cette réunion, la Maison Citoyenne SAINT-EXUPÉRY accueille le Comité de quartier afin que les membres découvrent cette structure de leur territoire.

M. Sylvain BARGIACCHI - Responsable de la Maison Citoyenne- introduit la réunion, et présente la structure. 5 personnes constituent l'équipe :

- 1 responsable,
- 2 animateur·rice·s permanent·e·s,
- 1 agente d'accueil,
- 1 Conseillère en Économie Sociale et Familiale - CESF-.

La Maison Citoyenne dispose de deux agréments régis par le Code de l'Action Sociale et des Familles, celui de Centre Social, et celui d'Accueil Collectif de Mineurs. Ses missions se déclinent sur plusieurs axes :

- Le Centre Social, avec plus particulièrement un accompagnement à la Parentalité et aux familles. L'accompagnement social se fait également pour les démarches administratives, l'accès aux droits.
- L'Accueil Collectif de Mineur·e·s, les mercredis après-midis. L'accueil des mineur·e·s concerne une vingtaine d'enfants et une quinzaine d'adolescent·e·s. Des animateur·rice·s vacataires assurent l'accueil de ce public.
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité -CLAS-, est dispensé à la Maison Citoyenne. Ce dispositif est une aide aux devoirs, avec un accompagnement à la méthodologie du travail scolaire, et une ouverture culturelle dans la mise en œuvre de projets. Le CLAS s'adresse aux enfants de l'élémentaire et du secondaire.
- Des espaces de paroles et de médiations, des permanences juridiques sont également organisés à la Maison Citoyenne.
- Le volet ANIMATION de la Maison Citoyenne s'adresse également aux adultes, par la mise en œuvre d'activités ou de sorties. La Maison Citoyenne a pour mission la participation à la vie locale. Le Comité d'Usagers est mobilisé pour participer à la vie de la structure, pour organiser des animations, et proposer des sorties éventuelles.

S. BARGIACCHI partage quelques éléments de calendrier :

- Le 14 mai, la Maison Citoyenne organise son traditionnel « Vide-Grenier ».
- La Fête Citoyenne de la Maison Citoyenne se déroulera le 25 juin prochain, pour la Maison Citoyenne du Val d'Aran elle se tiendra le 02 juillet.

Les Fêtes Citoyennes des Maisons Citoyennes sont des temps festifs, d'animations dans les quartiers qui mobilisent la population. Le Comité de quartier peut s'associer, s'il le souhaite, à cette Fête Citoyenne. Dans ce cas, une réflexion sur les modalités de sa participation est à porter. Il conviendrait que le Comité puisse réfléchir de sa présence et de son action lors de cette animation.

A-L COHEN partage des éventualités d'actions :

- Soit un stand du Comité permettant de présenter son action et d'aller vers les habitants par ex.,

- Soit le Comité propose et finance une animation.

La participation aux Fêtes Citoyennes peut permettre de donner une visibilité au Comité dans le quartier, et la possibilité d'une mobilisation des habitant-e-s.

Une réunion d'organisation de cette fête doit être mise en place par la Maison Citoyenne en présence du Comité d'Usagers.

Constitué d'habitant-e-s fréquentant la structure, le rôle du Comité d'Usagers consiste à développer une participation active des usager-ère-s dans la vie de la Maison Citoyenne. L'action du Comité d'Usagers consiste à créer, animer et pérenniser une dynamique de co-construction des habitant-e-s au service de la vie de la Maison Citoyenne et de ses projets futurs.

Habituellement, cette réunion se déroule un samedi matin, pour se clôturer par un repas-partagé. S. BARGIACCHI informera le Pôle Participation Citoyenne -Tiers-lieux citoyens- de la date de cette réunion afin de convier le Comité de quartier.

S. BARGIACCHI présente LA LOUPE -planning d'activités de la Maison Citoyenne-, qui est diffusé à l'ensemble des membres du Comité. Les modalités d'inscription à la Maison Citoyenne sont présentées à l'ensemble des membres. Il est également rappelé que chacun-e peut se rendre dans toutes les Maisons Citoyennes de la Ville et participer à leur activité.

II. Organisation interne du Comité de quartier

La Convention d'Occupation des salles

Pour le Comité de quartier CENTRE, deux conventions ont été établies, une pour chaque Maison Citoyenne : Val d'Aran, et Saint-Exupéry.

Les conventions d'occupation sont rédigées et signées par Mme le Maire. Elles stipulent qu'une salle d'activité de la Maison Citoyenne est à disposition du Comité de quartier les mardis, mercredis, jeudis de 19h à 21h30. Le choix de proposer au Comité la mise à disposition de la salle sur plusieurs créneaux facilite l'organisation du Comité, en effet la mise à disposition d'un seul créneau peut empêcher la venue de membres.

Les équipes des Maisons Citoyennes sont informées que le Comité peut les solliciter pour mettre à disposition les clés et une salle sur ces créneaux. Toutefois, il convient de pouvoir désigner des membres-référents pour les clés. La désignation de quatre membres-référents semble pertinente : deux membres par convention et par Maison Citoyenne. A-L COHEN invite les membres à le décider entre eux => *les membres feront un retour à la prochaine réunion mensuelle pour les membres-référents. La question de la gestion des clés est posée, l'éventualité de pouvoir aller chercher et ramener les clés chez les gardiens semble la plus pertinente.*

A-L COHEN invite le Comité à convenir de modalités entre les membres pour amorcer des premières réunions « entre eux », avec la question de la communication interne au Comité. Le groupe WhatsApp général fonctionne à ce stade.

La commission COMMUNICATION a créé un DRIVE permettant de pouvoir partager des documents entre les membres. Christophe BRAUN présente les avancées de la commission ainsi que le contenu de la réunion du 29 mars dernier à l'invitation du Service COMMUNICATION de la Ville.

Commission COMMUNICATION

Les commissions COMMUNICATION de chaque Comité de quartier ont été conviées à une rencontre avec le service COMMUNICATION de la Ville, le 29 mars dernier. Les objectifs de cette réunion étaient de pouvoir définir les enjeux de communication, les principes partagés à respecter et les outils de communication proposés.

- **Les enjeux de la communication pour la Participation Citoyenne**

- **Promouvoir** la citoyenneté et la participation des Columérins à la vie locale
- **Valoriser** les initiatives et les membres des Comités de quartier
- **Impliquer** les autres habitantes et habitants
- **Valoriser** la démarche auprès de tous les Columérin·e·s

- **Les principes partagés**

- **Principe de cohérence** entre toutes les actions de communication des Comités de quartier et entre toutes les actions de communication d'un même Comité de quartier.
- **Principe de reconnaissance**. Chaque action engagée doit être reconnue comme portée par le Comité de quartier organisateur.
- **Principe d'équité**. Les outils de communication mis à disposition par la Commune doivent pouvoir l'être pour tous. La Direction de la Communication de la Mairie est missionnée pour accompagner les besoins en communication de chaque Comité, elle met en œuvre son expertise et ses moyens humains, qui ont toutefois une limite.
- **Principe de recherche d'autonomie**. Dès que cela est possible techniquement et fonctionnellement, l'autonomie et la réactivité dans la communication de chaque Comité doivent être privilégiées. Attention, un partage est toutefois nécessaire avant chaque acte de communication entre tous les membres du même Comités de quartier et avec les agents municipaux du Pôle Participation citoyenne.
- **Principe de transparence**. Une sémantique appropriée est choisie : La « proposition » est une réflexion, une idée partagée entre les membres du Comité de quartier. Il est ainsi possible de consulter les habitants du secteur sur cette réflexion. Un « projet » sera un terme utilisé que pour une initiative qui est confirmée par la Municipalité, planifié et réalisable en termes de moyens humains et financiers.

Les Templates -modèles de documents « Comité de quartier CENTRE » sont mis à la disposition du Comité sur le DRIVE créé par la commission.

La création du DRIVE va permettre aux membres de partager des documents, et les avancées de l'action du Comité.

A-L COHEN précise : « Aujourd'hui, bien installé et structuré dans son fonctionnement, le Comité va participer à des projets portés par la Ville, et mettre en œuvre des actions. L'activité du Comité nécessite une communication interne efficace afin de maintenir tous les membres sur un même niveau d'information. »

La boîte mail du Comité de quartier est réactivée centre@quartiers-colomiers.fr . Les identifiants et mot de passe ont été transmis aux membres référents de la commission COMMUNICATION du

Comité. Le Pôle Participation Citoyenne -Tiers-lieux citoyens- reste en soutien à la commission pour tout accompagnement dans la gestion des mails.

A-L COHEN informe le Comité de la possibilité de diffuser sur le panneau numérique une affiche informant de l'activité du Comité de quartier. Elle invite les membres à réfléchir à la réalisation d'une affiche invitant les habitants à entrer en contact avec le Comité de quartier via son adresse mail.

Guy ESTEVE demande si sur le prochain COLUMERIN, il est prévu de communiquer pour les Comités. A-L COHEN précise que cet article est prévu pour l'édition de juillet. Dans la continuité des échanges, G. ESTEVE demande s'il serait possible de disposer une « boîte à idées Comité de quartier » dans les Maisons Citoyennes afin de pouvoir récolter les avis des habitants. S. BARGIACCHI n'y voit pas d'objection.

A-L COHEN rappelle au Comité que le Service Communication de la Ville travaille sur la mise à jour des outils de communication mis à disposition. Il est nécessaire que le Comité puisse écrire un texte présentant le Comité de quartier CENTRE.

Atelier-concertation « Programmation et aménagement de l'entrée de quartier » Val d'Aran

Un atelier-concertation s'est tenu le mercredi 16 mars à la Maison Citoyenne du Val d'Aran en présence du Cabinet InterLand -organisme porteur du Projet de Renouvellement Urbain -PRU- Grand Val d'Aran- concernant la programmation et l'aménagement de l'entrée de quartier du Val d'Aran.

Ce quartier est dans une phase de renouvellement urbain, il est en pleine mutation. Plusieurs travaux de concertation ont été initiés pour construire le projet de renouvellement urbain. Toutefois, la proposition d'établir un city-stade en entrée de quartier a été abandonné. Il convient aujourd'hui de pouvoir redéfinir cette entrée de quartier.

Les objectifs de cet atelier sont :

- Consolider la programmation de l'entrée de quartier
- Respecter le parti pris d'aménagement d'ensemble développé dans le projet.

3 membres du Comité de quartier ont participé à ce temps constructif. Plusieurs propositions ont émergé de ce temps de travail : mise en place d'une ombrière, d'espaces végétalisés, de tables de jeux, de boîtes à livres etc. Celles-ci vont être soumises aux élu·e·s pour validation => *les services sont en attente.*

Cellule de Veille du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance -CLSPD-

La Cellule de Veille du CLSPD s'est déroulée le jeudi 24 mars à 14h30 à la salle polyvalente d'EN JACCA. Guy ESTEVE et Karine KHOULI ont participé à cette instance. Elle s'est tenue en présence de M. Christophe CORBI, Adjoint à Mme le Maire, délégué à la Sécurité, à la prévention, à la tranquillité publique et à la lutte contre le harcèlement.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance -CLSPD- est une instance chargée de la coordination et de la concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Son rôle est de favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et des organismes publics et privés partenaires, et de contribuer au développement d'une culture partagée sur ces questions.

Le CLSPD intervient notamment dans les domaines suivants :

- Aide aux victimes
- Prévention de la délinquance
- Lutte contre la radicalisation violente.

La Police Nationale, la Police Municipale, les chefs d'établissements scolaires, les représentants des Services en lien avec la Petite Enfance, l'Enfance, les responsables des Maisons Citoyennes, des représentants de TISSÉO, les bailleurs sociaux, et tout acteur du territoire concerné sur les thématiques éducatives, sociales, ainsi que des représentants de collectif d'habitants : Comité de quartier, Conseil Citoyen sont conviés à cette instance. La Cellule de Veille se réunit habituellement à raison d'une fois par trimestre, elle permet d'établir un diagnostic du territoire, l'ensemble des participants partage le climat social vécu dans leur activité.

Les secteurs du CLSPD sont différents de ceux des Comités de quartier, trois territoires CLSPD sont définis sur la commune :

- CLSPD Nord/Ouest,
- CLSPD Centre/Sud-Ouest,
- CLSPD EST.

Le territoire CLSPD Centre/Sud-Ouest, concerne le Comité de quartier CENTRE et le Comité de quartier EN JACCA-MAROTS. Les Comités sont représentés par deux membres participants à la Cellule de Veille. Les membres du Comité de quartier sont invités à faire remonter leurs constats auprès des membres désignés qui représente la parole du groupe Comité de quartier.

Présentation du dispositif « Agir dans mon quartier ! » Maison Citoyenne Val d'Aran

La Maison Citoyenne du Val d'Aran se trouve dans le périmètre « Quartier Politique de la Ville ». Ce statut permet de pouvoir bénéficier de dispositifs particuliers tel que « Agir dans mon quartier ! » Sur invitation de la Maison Citoyenne du Val d'Aran, Najim ACHALHI, Antoine ESPONDA, Karine KHOUILHI, et Guy ESTEVE ont participé à la présentation du dispositif le 30 mars dernier.

« Agir dans mon quartier » est le nom du Fonds d'initiative et de Participation des Habitants. Il s'agit d'une aide financière visant à favoriser les actions de proximité et de solidarité, ainsi que l'entraide entre les habitants des quartiers Politique de la Ville.

Najim ACHALHI fait un retour à l'assemblée de la réunion du 30 mars dernier. Une enveloppe de 4000€ est dédiée annuellement. L'action portée est en faveur des habitants des Quartiers Politique de la Ville -QPV-. Les projets doivent être obligatoirement à l'initiative des habitant-e-s, toutefois il n'est pas obligatoire pour les porteurs de projets d'être résidents du quartier QPV. Chaque projet peut être financé à hauteur de 800€ maximum. Une Commission d'attribution constituée d'habitants délibère, mesurant les critères d'éligibilité du projet. Si le projet ne rencontre pas d'avis favorable, le porteur de projet a la possibilité de pouvoir représenter le projet en Commission d'attribution en le réajustant afin de répondre aux critères d'attribution.

Un calendrier sera édité au lancement du dispositif, qui devrait être prochainement disponible. En terme de critère d'attribution, il faut impérativement que l'action soit faite en faveur des habitants des quartiers Politique de la Ville. Le rôle de la Maison Citoyenne est d'accompagner les habitants dans la réalisation du dossier et dans la mise en œuvre du projet.

A-L COHEN relève que l'opportunité de cette action peut permettre au Comité de quartier de solliciter cette enveloppe pour cofinancer une des actions du Comité. Il convient donc de pouvoir

bien définir les critères d'éligibilité, le périmètre des projets. => *Un Comité de quartier, au titre d'instance et disposant d'un budget en propre ne peut solliciter cette enveloppe. Toutefois, une personne à titre individuel peut porter un projet « Agir dans mon quartier » même s'il est membre du Comité de quartier, résidant du territoire QPV.*

III. Validation des propositions émises en réunion de thématiques

Lors des réunions thématiques plusieurs idées d'actions ont émergé. Il convient maintenant de pouvoir prioriser en « grand groupe » celles-ci afin d'entrer dans la phase opérationnelle des actions du Comité.

Thématique COMMUNICATION

Le groupe COMMUNICATION s'est réuni le 17 mars dernier, plusieurs propositions ont émergées.

- **Formation entre pairs sur l'utilisation des « outils numériques »** : Les membres ne sont pas tous au même niveau de connaissance dans l'utilisation des outils numériques : visioconférence, partage de documents, espaces partagés etc. C. BRAUN précise, « il s'agirait de pouvoir accompagner les membres dans la création d'une adresse GMAIL, d'utiliser le DRIVE et les outils MEET ou ZOOM pour une visioconférence ». En complément, l'idée serait de pouvoir filmer ces ateliers pour mettre les vidéos en ligne sur le site des comités de quartier. => *Proposition validée. Organisation d'une première session le jeudi 5 mai, 18h30, salle du 5^{ème} -Hôtel de Ville-*.
- Afin de pouvoir identifier les membres du Comité de quartier, notamment sur le site internet des Comités de quartier, le Pôle Participation Citoyenne -Tiers-lieux citoyens- a demandé à l'ensemble des membres de fournir une photo d'identité. La commission COMMUNICATION n'est pas favorable à cette proposition, car les photos ne seront pas identiques dans leur format, ni dans les prises de vues. Elle souhaiterait privilégier une photo de groupe. => *la photo de groupe est validée. Une invitation sera envoyée au Comité avec l'organisation d'un temps convivial -apéritif-. Un DODDLE sera créé pour proposer plusieurs dates. Date retenue 19 avril, 18h30 à la Maison Citoyenne Saint-Exupéry.*

Thématique MOBILITÉS

Lors de la réflexion posée en réunion de groupe, il est constaté que dans le territoire du Comité différents endroits sont peu accessibles pour les poussettes, et les personnes en situation de handicap.

Le groupe MOBILITÉS du Comité de quartier voudrait pouvoir disposer d'un outil permettant de pouvoir relever les manques d'accessibilité du territoire.

La Ville a mis en place une Commission Communale d'Accessibilité -CCA-. C'est une instance consultative instaurée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Son rôle est de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Tenir à jour, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmées (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Deux membres du Comité de quartier CENTRE sont membres de cette Commission. Lors de la dernière CCA, un point concernant le territoire du Comité a été abordé : la question de l'accessibilité du quartier Val d'Aran durant la phase de travaux à venir.

Un outil peut être utilisé par le Comité de quartier : le Diagnostic en marchant. C'est une méthode participative sous forme d'une balade sur un territoire, pendant laquelle habitants, éventuellement élus et professionnels visitent ensemble le quartier afin d'élaborer un diagnostic commun. Ils relèvent ses atouts, ses faiblesses, ses problèmes, enjeux et/ou besoins et les discutent.

Le groupe MOBILITÉS souhaite favoriser les déplacements piétons en installant des panneaux indiquant les temps de parcours d'un point à l'autre, d'un équipement à l'autre, du quartier.

A-L COHEN questionne le Comité sur les priorités envisagées. Les membres s'accordent à dire que le principe de diagnostic en marchant leur semble l'outil de veille adapté concernant les manques et difficultés rencontrés dans l'espace public => *Le Pôle Participation Citoyenne enverra des outils permettant ainsi aux membres de se saisir de cette action. Une première réunion est envisagée, le Pôle organisera celle-ci et accompagnera le Comité dans la mise en place de cette action.*

N. ACHALHI propose de baliser des parcours à pied dans le territoire du Comité en mettant en évidence le temps nécessaire pour se rendre d'un point à l'autre, d'un équipement à l'autre. Il lui semble nécessaire aussi de mettre en évidence le nombre de pas pour relever les bienfaits de la marche à pied sur la santé => *proposition retenue par le Comité.*

Thématique ENVIRONNEMENT

Les échanges dans le groupe ENVIRONNEMENT ont permis l'émergence de plusieurs idées, qu'il convient désormais de prioriser :

- L'organisation de brigades vertes, ramassage de déchets dans l'espace public. Un temps est bien identifié sur le territoire communal, c'est le World Clean Up Day. Cette manifestation s'organise en inter-comités. Des brigades vertes s'opèrent dans chacun des territoires des Comités de quartier sur un samedi matin du mois de septembre, un temps de valorisation est prévu sur la Place Alex Raymond en présence des élu.e.s. Des brigades vertes peuvent être organisées hors temps WCUD.
- Créer des cheminements de balades à l'ombre et favoriser l'ombre dans les aires de jeux.

- Re-valoriser les plantations de la Ville lors des changements des plantations dans l'espace public.
- Créer des espaces « servez-vous ! » : livres, dons de matériel, etc. => *une crainte est posée par le Comité que ces espaces deviennent des dépôts de déchets. Le Comité s'accorde à vouloir plutôt privilégier la mise en place d'une boîte à livres dans le quartier.*
- Organiser des actions éducatives en lien avec la thématique => *ce type d'action est facilement organisable et peut être associée aux Fêtes Citoyennes des Maisons Citoyennes. Le Comité valide cette action.*

Thématique LIEN SOCIAL

Lors du premier temps de travail en commission, plusieurs propositions ont émergé :

- ☞ Organiser des repas de voisins dans chacun des micro-quartiers du territoire => *cette action est déjà bien développée sur le territoire columérin. La Ville devrait plus promouvoir cette possibilité.*
- ☞ Organiser des instants de convivialité entre les membres pour favoriser l'interconnaissance => *Il est déjà mis en place avec l'apéro-photo du 19 avril prévu.*
- ☞ Organiser un « banquet citoyen » => *c'est une idée à soumettre en inter comités pour mesurer si l'ensemble des comités adhèrent.*

Connaissance et valorisation du tissu associatif du territoire du Comité

Le Comité de quartier s'accorde à dire qu'il aurait besoin d'un accompagnement pour mieux connaître le tissu associatif du territoire. La Fédération des Associations Columérines -FAC- accompagne des associations columérines par la mise à disposition des ressources et l'organisation de différents événements comme le Carnaval par exemple. Le Comité pourrait se rapprocher de la FAC afin de réfléchir à des temps de partage et de collaboration sur des temps précis

IV. Tableau synthèse

<p><u>MAISON CITOYENNE SAINT-EXUPÉRY</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ <i>La Fête de la Maison Citoyenne ST-EXUPÉRY se déroulera le 25 juin prochain</i> ☞ <i>La Fête de la Maison Citoyenne du VAL d'ARAN se déroulera le 02 juillet</i> ☞ <i>Le Comité est invité à réfléchir de sa présence et de son action lors des fêtes citoyennes. Plusieurs éventualités sont possibles :</i> <ul style="list-style-type: none"> ☞ <i>Soit un stand du Comité permettant de présenter son action et d'aller vers les habitants par exemple,</i> ☞ <i>Soit le Comité propose et finance une animation.</i> ☞ <i>Une réunion d'organisation doit se tenir un samedi matin. S. BARGIACCHI informera le Pôle Participation Citoyenne -Tiers-lieux citoyens- de la date.</i>
<p><u>CONVENTION D'OCCUPATION DES SALLES -MAISONS CITOYENNES-</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ <i>Les Conventions d'occupation des salles pour les deux Maisons Citoyennes sont signées</i> ☞ <i>Il convient que le Comité de quartier désigne 4 membres-référents pour les clés.</i> ☞ <i>La gestion des clés porte à débat, la possibilité de pouvoir gérer avec les gardiens de l'Hôtel de Ville peut être envisagée.</i>

<p><u>COMMISSION COMMUNICATION</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Réunion des commissions COMMUNICATION des Comités de quartier avec le Service COMMUNICATION le 29 mars ☞ Création d'un DRIVE par la commission COMMUNICATION du Comité qui sera mis à disposition de l'ensemble des membres du Comité. ☞ La boîte mail du Comité de quartier a été réactivé par le service SSI ☞ Les identifiants et mot de passe ont été fournis à la commission COMMUNICATION du Comité de quartier. ☞ Un article présentant la reprise d'activité des Comités de quartier est prévu dans l'édition du Columérin du mois de juillet. ☞ L'installation d'une « Boîte à Idées Comité de quartier » pourrait être installée dans les Maisons Citoyennes. ☞ Le Comité doit écrire ses quelques lignes de présentation pour le livret réalisé par le Service Communication de la Ville.
<p><u>ATELIER-CONCERTATION « PROGRAMMATION ET AMÉNAGEMENT ENTRÉE DE QUARTIER » VAL D'ARAN</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Cet atelier-concertation s'est déroulé le 16 mars à la Maison Citoyenne du Val d'Aran ☞ Les objectifs de la démarche : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Consolider la programmation de l'entrée de quartier ☞ Respecter le parti pris d'aménagement d'ensemble développé dans le projet ☞ Atelier qui porte sur la programmation et l'aménagement d'entrée de quartier.
<p><u>CELLULE DE VEILLE DU CLSPD</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ La Cellule de Veille du CLSPD s'est déroulée le jeudi 24 mars ☞ C'est une instance chargée de la coordination et de la concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. ☞ Guy ESTEVE et Karine KHOUILI sont les deux membres représentants du Comité de quartier CENTRE. ☞ Le rôle des membres-représentants est de porter la parole du Comité dans cette instance.
<p><u>« AGIR DANS MON QUARTIER ! »</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ La Maison Citoyenne Val d'Aran porte le dispositif « Agir dans mon quartier ! » ☞ Le Comité de quartier a été invité à sa présentation le mercredi 30 mars ☞ Une enveloppe de 800€ max. est attribuée pour un projet ☞ Un calendrier des Commissions d'attribution sera fourni par la Maison Citoyenne. ☞ Les habitants du quartier constituent la Commission d'attribution.
<p><u>VALIDATION DES PROPOSITIONS ÉMISES EN GROUPE</u></p>	
<p><u>Thématique COMMUNICATION</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Photo de groupe mardi 19 avril à 18h30 à la Maison Citoyenne Saint-Exupéry. ☞ Formation entre pairs « utilisation des outils numériques » : validée. Jeudi 5 mai 18h30 salle 5^{ème} à l'Hôtel de Ville.

<p><u>Thématique MOBILITÉS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ <i>Un diagnostic en marchant est envisagé</i> ☞ <i>Le Pôle Participation Citoyenne -Tiers-lieux citoyens fournit les outils au Comité pour commencer la réflexion et organise une prochaine réunion.</i> ☞ <i>Baliser des parcours à pied dans le territoire du Comité en terme de temps et en terme de nombre de pas.</i>
<p><u>Thématique ENVIRONNEMENT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ <i>Créer des cheminements de balades à l'ombre et favoriser l'ombre dans les aires de jeux.</i> ☞ <i>Re-valoriser les plantations de la Ville lors des changements des plantations dans l'espace public.</i> ☞ <i>Créer des espaces « servez-vous ! » notamment une boîte à livres</i> ☞ <i>Organiser des temps d'actions éducatives en lien avec la thématique</i>
<p><u>Thématique LIEN SOCIAL</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ <i>La Ville devrait promouvoir la possibilité pour les habitants d'organiser des repas de quartier</i> ☞ <i>Proposer en inter comités la réalisation d'un « Banquet citoyen » à l'échelle de la Ville.</i>

Fin de réunion 20h30
